

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT AGRICOLE ET DES TRAVAUX

DAON N° 03/CPMP -SNAAT/SNAAT/MA/2024

POUR LA FOURNITURE DU CIMENT

- 1) Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à la publication du PPM, actualisé paru dans le site de l'ARMP.
- 2) La Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT) compte financer sur ses propres fonds au titre de l'année 2024 la fourniture de ciment.
- 3) Le ciment doit être fourni dans un délai ne dépassant pas 30 jours.
- 4) La Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondants aux qualifications requises pour Marché relatif à fourniture du ciment conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché.
- 5) La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.
- 6) Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Bureau de liaison de la SNAAT à Nouakchott Ilot C, Rue Moulaye El Hacene 23-023, Nouakchott, Mauritanie
- 7) Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable d'un montant de Trente Mille (30.000 MRU) versé au compte SNAAT n° 90000363974 ouvert à Attijari Bank.

- 8) Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :
- ❖ **Capacité Financière**
 - Avoir réalisé un chiffre d'Affaires Annuel moyen, pour les trois dernières années, au moins égal à 20 000 000 MRU
 - Le candidat doit avoir une capacité d'autofinancement au moins au montant de : 5 000 000 MRU
 - ❖ **Capacité technique :**
 - Le candidat doit avoir réalisé un marché de fourniture au cours des cinq dernières années. Ce marché doit être attesté par une administration publique ou parapublique .
- 9) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : Deux Cent Mille Ouguiyas (200 000 MRU) ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 10) Les offres doivent être remises au plus tard le 19/04/2024 à 10 H 00 TU à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics au Bureau de liaison de la SNAAT à Ilot C, Rue Moulaye El Hacene 23-023, Nouakchott, Mauritanie (Offre pour la fourniture de ciment, pli à n'a pas ouvrir qu'en séance public).
- 11) Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 19/04/2024 à 10 H00 TU à l'adresse ci-dessus.
- 12) Le prix de l'offre doit être rendu Néma ;
- 13) Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)
- 14) Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.
- 15) Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés dans le site de l'ARMP.

Nouakchott le, 29/03/2024

✓ Le Directeur Général de la SNAAT

Khattry ATIGH

